

Commission Electrotechnique Internationale International Electrotechnical Commission

Président :

1935. MR. JAMES BURKE (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE).

Présidents d'Honneur :

1926. COLONEL R. E. CROMPTON, C.B.

1935. PROF. DR. ELIHU THOMSON.

1935. PROF. PAUL JANET.

Anciens Présidents :

1906. RT. HON. LORD KELVIN, (GDF. BRETAGNE).

1908. PROF. DR. ELIHU THOMSON (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE).

1911. PROF. DR. E. BUDDÉ (ALLEMAGNE).

1913. MR. MAURICE LEBLANC (FRANCE).

1919. DR. C. O. MAILLOUX (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE).

1923. SIGNOR GUIDO SEMENZA (ITALIE).

1927. PROF. DR. C. FELDMANN (PAYS-BAS).

1930. PROF. DR. A. F. ENSTRÖM (SUÈDE).

Secrétaire honoraire :

1927. LT.-COL. K. EDGCUMBE, R.E.T.A.

Secrétaire général :

C. LE MAISTRE, C.B.E.

RECOMMANDATIONS DE LA C.E.I. CONCERNANT LA NORMALISATION DU SENS DE MOUVEMENT DES ORGANES DE MANŒUVRE ET LES LAMPES INDICATRICES DE DISJONCTEURS. I.E.C. RECOMMENDATIONS FOR STANDARD DIRECTION OF MOTION OF OPERATING DEVICES AND FOR INDICATING LAMPS FOR CIRCUIT-BREAKERS.



LONDRES :

Imprimé pour la Commission par

GAYLARD & SON,

New Cross, S.E.14.

En vente au Bureau Central de la C.E.I.

28, Victoria Street, Westminster, S.W.1.

1936.

DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS.

LONDON :

Printed for the Commission by

GAYLARD & SON,

New Cross, S.E.14

and to be obtained from the General Secretary of the I.E.C.,

28, Victoria Street, Westminster, S.W.1.

1936.

COPYRIGHT-ALL RIGHTS RESERVED.

COMMISSION ELECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

RECOMMANDATIONS DE LA C.E.I. CONCERNANT LA NORMALISATION DU SENS DE MOUVEMENT DES ORGANES DE MANŒUVRE ET LES LAMPES INDICATRICES DE DISJONCTEURS

PRÉFACE

- (1) Les décisions ou accords officiels de la C.E.I. en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Études où sont représentés tous les Comités Nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- (2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités Nationaux.
- (3) On reconnaît qu'il est désirable que l'accord international sur ces questions soit suivi d'un effort pour harmoniser les règles nationales de normalisation avec ces recommandations dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Les Comités Nationaux s'engagent à user de leur influence dans ce but.

SOMMAIRE

1ÈRE PARTIE

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA NORMALISATION DU SENS DE MOUVEMENT DES ORGANES DE MANŒUVRE

	Page
A. Généralités	4
B. Règles générales pour la normalisation du sens de mouvement des organes de manœuvre	6
C. Tableau I : Sens usuel de mouvement pour les divers types d'organes de manœuvre	8

2ÈME PARTIE.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES LAMPES INDICATRICES DE DISJONCTEURS

10

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

I.E.C. RECOMMENDATIONS FOR STANDARD DIRECTION OF MOTION OF OPERATING DEVICES AND FOR INDICATING LAMPS FOR CIRCUIT-BREAKERS

FOREWORD

- (1) The formal decisions or agreements of the I.E.C. on technical matters, prepared by Advisory Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- (2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- (3) The desirability is recognised of extending international accord on these matters through an endeavour to harmonize national standardisation rules and these recommendations in so far as national conditions will permit. The National Committees pledge their influence towards that end.

CONTENTS

PART I

	Page
RECOMMENDATIONS FOR STANDARD DIRECTION OF MOTION OF OPERATING DEVICES	
A. General Remarks	5
B. General Rules for Standard Direction of Motion of Operating Devices	7
C. Table I : Usual Directions of Motion for different Types of Operating Devices	9

PART II

RECOMMENDATIONS FOR INDICATING LAMPS FOR CIRCUIT-BREAKERS	11
--	----

COMMISSION ELECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

RECOMMANDATIONS DE LA C.E.I. CONCERNANT LA NORMALISATION DU SENS DE MOUVEMENT DES ORGANES DE MANŒUVRE ET LES LAMPES INDICATRICES DE DISJONCTEURS

Nota:—Les recommandations ci-après ont été adoptées par le Comité d'Etudes No. 17 des Appareils d'Interruption à la réunion qu'il a tenue à Prague du 10 au 13 octobre 1934. Leur publication a été approuvée à Bruxelles, en juin 1935.

1ère PARTIE

Recommandations concernant la normalisation du sens de mouvement des organes de manœuvre

A. GÉNÉRALITÉS

La normalisation du sens de mouvement présente une importance particulière dans les cas où une large mesure de sécurité et une manœuvre rapide sont particulièrement nécessaires. Ceci est souvent le cas pour la conduite des grues, tramways, chariots, etc., qui demande que l'opérateur soit bien entraîné de sorte qu'il arrive à manœuvrer les manettes presque automatiquement dans la bonne direction. La normalisation est également importante dans les cas où une fausse manœuvre causerait de gros inconvénients, des détériorations ou du danger. Il faut notamment prendre ce risque en considération en ce qui concerne les appareils susceptibles d'être manipulés par des personnes inexpérimentées ou par le public.

Il est reconnu qu'il est impossible de formuler des règles normalisées pour le sens de mouvement sous une forme assez générale pour qu'elles soient strictement applicables dans toutes les circonstances. Cette difficulté est inhérente au problème. Dans de nombreux cas, le sens de mouvement dépend de conditions particulières de construction et d'installation qui ne peuvent pas être prévues ou spécifiées dans des règles générales. Il est parfois impossible de déterminer un sens normal de mouvement ou bien celui-ci ne signifie rien comme, par exemple, dans le cas où un arbre tournant est muni d'un volant à chaque extrémité ou dans celui d'un commutateur à deux directions.

Il est évident par conséquent que des exceptions aux règles normales doivent se produire et qu'elles doivent être considérées comme parfaitement admissibles.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

I.E.C. RECOMMENDATIONS FOR STANDARD DIRECTION OF MOTION OF OPERATING DEVICES AND FOR INDICATING LAMPS FOR CIRCUIT-BREAKERS

Note:—The following recommendations were adopted by Advisory Committee No. 17 on Switchgear at their meeting in Prague on 10th to 13th October, 1934. They were approved for publication at Brussels in June, 1935.

PART I

Recommendations for Standard Direction of Motion of Operating Devices

A. GENERAL REMARKS

Standard practice regarding the direction of motion of operating devices is of particular value where stress is laid on a high degree of safety and/or a high operating speed. This is often so in cases involving intermittent drive, as for cranes, cars, trucks, etc., for which it is required that the operator is trained to move the handle in the right direction almost automatically. Standardisation is also important where a wrong operation would cause great inconvenience, damage or danger. This risk should be considered particularly for devices likely to be operated by unskilled persons or the general public.

It is fully recognised that standard rules for direction of motion cannot be formulated in such a general way as to make them strictly applicable under all circumstances. This difficulty is inherent in the problem. In many cases, the suitable direction of motion will necessarily depend on particular conditions of construction and mounting which cannot be foreseen or specified in general rules. Sometimes a standard direction will be undeterminable or have no meaning, as for instance, in the case of a revolving shaft fitted with a handwheel at either end, or a two-way switch.

It is evident, therefore, that exceptions to the standard rules must occur and should be considered as entirely permissible.